

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 4

Buchbesprechung: Les institutions d'éducation militaire, en France, avant et après 1789
[C. de Montzey]

Autor: Mandrot

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE.

LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION MILITAIRE, EN FRANCE, AVANT ET APRÈS 1789, par *C. de Montzey*, ancien officier d'infanterie, élève des écoles militaires de La Flèche et de St-Cyr, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de St-Grégoire-le-Grand, officier de l'ordre du Nichan-Istikhar. — Dumaine, éditeur, rue et passage Dauphine, Paris.

Cet ouvrage, dont nous recommandons la lecture aux officiers de notre armée, qui désirent être au courant des institutions militaires de nos voisins, vient combler une lacune sensible dans la littérature militaire de la France.

Jusqu'à présent, il n'était pas facile de se faire une idée bien nette de l'histoire des institutions d'éducation militaire de nos voisins de l'autre côté du Jura.

Nous savions vaguement qu'il y avait avant la révolution de 1789 une école militaire à laquelle, après diverses modifications, on avait annexé plusieurs succursales dont la plus connue fut Brienne, où Napoléon fit ses premiers pas dans la carrière des armes; mais il n'existait aucun ouvrage qui réunit toutes les données possibles sur un sujet aussi intéressant. Cela se comprend, pour entreprendre un pareil travail, il ne suffisait pas d'être un militaire instruit et éclairé, droit et vrai, sans préjugés, sans parti pris, restant toujours fidèle à ses convictions, il fallait être encore comme M. de Montzey, élève des écoles militaires, fils d'un officier général, qui pendant dix années y a exercé un commandement, et dont le nom y a été représenté par trois générations successives.

L'auteur de cet ouvrage n'est pas un étranger pour nous. Né à Morges en 1805 d'une mère vaudoise et d'un officier français, établi en Suisse, après le licenciement de l'armée de Condé, M. de Montzey a commencé ses premières études en 1813 au collège de sa ville natale où il a conservé de bons parents et amis, et qu'il quitta en 1816 pour entrer à l'école militaire préparatoire de St-Cyr.

Il est toujours resté *Suisse par le cœur* et nous a fait parvenir son ouvrage, désirant que le pays où il a reçu les premiers éléments (d'éducation) d'instruction, soit juge des résultats qu'ils ont produits. Ces sentiments si honorables de gratitude sont assez rares de notre temps pour qu'on les prenne en bonne note; mais hâtons-nous de le dire, l'œuvre de M. de Montzey n'a pas besoin de cette recommandation. Elle se soutient par elle-même et nous donne en deux volumes in-8° de 300 à 400 pages, une histoire intéressante et complète de l'éducation militaire en France dès l'origine de cet état. Si tous les détails qu'ils contiennent n'ont pas pour nous autres Suisses le même intérêt que peuvent y rencontrer les officiers de l'armée française, cependant nous croyons que personne ne regrettera d'avoir fait l'acquisition d'un ouvrage qui doit se trouver dans la bibliothèque de tout officier qui veut étudier son métier et n'en négliger aucun des détails.

Nous devons cependant prévenir ceux de nos lecteurs qui voudront se procurer ce remarquable ouvrage que son auteur est le partisan le plus convaincu des établissements d'éducation militaire. Il les suit pas à pas dans son argumentation; toujours grave, toujours bienveillant, il prouve leur incontestable utilité; il indique les principales modifications à opérer, laissant au public et aux hommes particulièrement compétents le soin de conclure définitivement. De plus, contre l'opinion si généralement répandue qui fait d'anciens caporaux de la plupart des maréchaux et généraux de la République et de l'empire, il démontre pièces en main que le nombre de ces sous-officiers parvenus à de si hautes positions est fort restreint comparativement à celui des officiers généraux de ce temps sortis des écoles militaires. Un tableau, commençant à 1748 et se terminant à 1867, prouve combien

l'assertion contraire est erronée et indique par *noms* et par *chiffres* quelle fut la vraie proportion entre les officiers sortis des rangs subalternes de l'armée et les élèves des écoles militaires quant aux principales charges. Tous ces documents sont loin de venir à l'appui de cette opinion à laquelle on n'ose pas s'attaquer chez nous, qu'un officier n'a pas besoin d'instruction pour remplir les grades inférieurs ; on soutient qu'un sous-officier qui n'a fait qu'une école de recrue est plus apte à remplir les fonctions de sous-lieutenant qu'un aspirant. On a jugé et condamné l'institution des aspirants pour donner satisfaction à des raisons politiques, tandis que rien n'empêchait de la modifier dans ce qu'elle avait de défectueux. On n'a pas voulu voir que cette institution contrebalaçait l'omnipotence gouvernementale dans les nominations d'officiers, lesquelles sont trop souvent motivées par des motifs en dehors de l'intérêt purement militaire. Trop souvent ainsi, en raison des circonstances, tel sujet digne d'un commandement peut être mis de côté parce que ses tendances politiques ne plaisent pas en haut lieu.

Bref, il ne s'agit pas ici de nos institutions d'éducation militaire, mais bien du livre de M. de Montzey et, pour terminer en peu de mots ce que nous avons à dire sur sa valeur, nous ajouterons seulement que sur la proposition du ministre de la guerre faite en des termes qui laissent entière à M. de Montzey sa noble et loyale indépendance, l'empereur a daigné lui conférer l'ordre de la Légion d'honneur.

Cette croix est bien placée sur la poitrine de l'ancien officier qui suivant les traces de son arrière grand oncle l'illustre Mézeray, a voulu aussi doter son pays d'une histoire utile et entièrement basée sur des titres officiels.

DE MANDROT, lieut.-colonel fédéral.

DÉMISSIONS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Hauser, Rodolphe, de et à Aarberg, colonel, né en 1807 ; *Fogliardi*, Auguste, de et à Mélando, colonel, né en 1818 ; *Engelhardt*, J.-A.-Frédéric, de et à Morat, lieutenant-colonel, né en 1821 ; *Hartmann*, Frédéric, de et à Fribourg, lieutenant-colonel, né en 1816 ; *Imer*, Florian-Emile, de et à Neuveville, lieut.-colonel, né en 1822 ; *Meyer*, Charles, de et à Oberhelfenschwyl, lieut.-colonel, né en 1822 ; *Kirchhofer*, Paul, de et à St-Gall, lieut.-colonel, né en 1825 ; *de May*, Charles-Arth.-Alf., de et à Berne, capitaine, né en 1833 ; *Tobler*, F.-Arnold, de Lutzenberg, à Thal, capitaine, né en 1838 ; *Klauser*, Albert, d'Ebnat, à Lichtensteig, capitaine, né en 1838.

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Aubert, Jean-L.-H., de Genève, à Lausanne, colonel, né en 1813 ; *Pictet de Fernex*, Ad., de et à Genève, lieutenant, né en 1830.

ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

Gautschi, J.-J., de et à Reinach, major, né en 1825 ; *de Juvalta*, Wolfgang, de Zug, à Ortenstein, capitaine, né en 1838.

ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

de Gonzenbach, Auguste, de et à Berne, colonel, né en 1808 ; *Pfyffer*, Casimir, de et à Lucerne, colonel, né en 1794 ; *Delapalud*, Jaques, de et à Genève, capitaine, né en 1823.